

La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national pendant la 47^e législature (2003-2007)

Contenu

- 1 Mandat**
- 2 Objets traités pendant la 47^e législature (2003-2007)**
- 3 Composition de la commission et des sous-commissions**
- 4 Nombre de séances nécessaires**
- 5 Remarques sur les travaux de la commission**
- 6 Vue d'ensemble : sujets importants qui seront traités au cours de la première moitié de la 48^e législature (2007-2009) dans le domaine de compétences de la CEATE-N (selon état actuel des connaissances)**

1 Mandat

En vertu de l'art. 44, al. 1, de la loi sur le Parlement (LParl), les commissions législatives :

- a. procèdent à l'examen préalable des objets qui leur ont été attribués ;
- b. examinent et tranchent les objets sur lesquels elles sont appelées à statuer définitivement en vertu de la loi ;
- c. suivent l'évolution sociale et politique dans leur domaine de compétences ;
- d. élaborent des propositions visant à résoudre des problèmes relevant de leur domaine de compétences ;
- e. soumettent des propositions à la Conférence des collèges présidentiels des commissions et délégations de surveillance ou donnent au Conseil fédéral des mandats visant à faire effectuer des évaluations de l'efficacité et participent à la définition des priorités ;
- f. tiennent compte des résultats des évaluations de l'efficacité.

Par décision du Bureau du 8 novembre 1991 et à la suite de modifications ultérieures, la CEATE-N s'est vu attribuer les domaines de compétences suivants :

- Protection de l'environnement
- Protection de la nature, du paysage et des monuments historiques
- Protection des eaux
- Aménagement national, régional et local
- Economie des eaux
- Energie et approvisionnement en énergie
- Forêts, chasse et pêche

2 Objets traités pendant la 47^e législature (2003-2007)

21 Répartition par type d'objets

La CEATE-N a procédé à l'examen de 145 objets, qui se répartissent comme suit :

| | Type d'objet | Nombre | Résultat |
|--------------------|--|------------|---|
| a. | Initiatives populaires | 1 | |
| b. | Projets d'acte du Conseil fédéral | 21 | |
| c. | Co-rapports sur les projets d'acte du Conseil fédéral | - | |
| d. | Examens préalables d'initiatives parlementaires | 21 | 5 « donner suite » 16 « ne pas donner suite » |
| d ^{bis} . | Avis sur les examens préalables conclus par une décision positive de la CEATE du Conseil des États | 1 | 1 approbation - rejet |
| e. | Examens préalables d'initiatives des cantons | 3 | 2 « donner suite » 1 « ne pas donner suite » |
| f. | Élaboration d'un projet (iv.pa. / iv.ct. 2 ^e phase, iv.comm.) | 9 | |
| g. | Projets de l'autre conseil (iv.pa. élaborée par une commission de l'autre conseil) | 1 | 1 adoption - rejet |
| h. | Interventions de commission | 11 | 10 motions 1 postulat |
| i. | Motions de l'autre conseil | 17 | 13 adoptions en l'état 3 adoptions après modification 1 rejet |
| j. | Pétitions | 3 | - « donner suite » 3 dont il a été pris acte |
| k. | Objets internes | 42 | |
| l. | Cas particuliers | 15 | 3 mandats de prestation 10 ordonnances du CF |
| | Total | 145 | |

22 Projets émanant du Conseil fédéral

Principaux objets émanant du Conseil fédéral :

- 01.083 é Convention alpine. Protocoles de mise en œuvre
- 04.083 n Loi sur les installations électriques et loi sur l'approvisionnement en électricité. Modification
- 05.027 é Loi sur la protection de la nature et du paysage. Révision partielle
- 05.057 n Loi sur le CO₂. Mise en œuvre
- 05.084 n Loi sur l'aménagement du territoire. Révision partielle
- 06.035 é Loi sur l'imposition des huiles minérales. Modification
- 06.077 n Loi sur la géoinformation
- 06.081 é Loi sur l'inspection fédérale de la sécurité nucléaire
- 07.033 n Modification de la loi sur les forêts

23 Élaboration d'un projet

Principaux projets de loi ou d'arrêté que la CEATE-N a soumis ou va soumettre à son conseil (dans le cadre de la mise en œuvre d'une iv.pa. / iv.ct. ou d'une iv.comm.) :

- adoptés :

98.451 n iv. pa. Sites pollués par des déchets. Frais d'investigation (Baumberger)

02.418 n iv. pa. Indemnisation pour nuisances sonores dues au trafic aérien. Garanties quant à la procédure (Hegetschweiler)

- en consultation :

02.473 n iv. pa. Loi sur le CO₂. Incitation à prendre des mesures d'économie d'énergie dans le bâtiment (Hegetschweiler)

03.439 n iv. pa. Promotion des énergies renouvelables sans incidences budgétaires (Kunz)

24 Autres activités

Outre les affaires qui lui ont été transmises par les Bureaux des Chambres, la CEATE-N, en vertu de l'article 44, alinéa 1, lettres c et d de la loi sur le Parlement, a traité une quarantaine de thèmes d'actualité relevant de son domaine de compétences. Elle a notamment :

- approuvé trois mandats de prestations attribués aux offices GMEB (gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire) suivants : swisstopo (Office fédéral de la topographie), MétéoSuisse (Office fédéral de météorologie et de climatologie) et la Division principale de la sécurité des installations nucléaires (DSN).
- émis un avis sur plusieurs ordonnances importantes relatives à la loi sur l'approvisionnement en électricité (04.083), à la loi sur l'imposition des huiles minérales (06.035), à la loi sur l'énergie nucléaire (01.022), à la loi sur la géoinformation (06.077) et à la loi sur l'inspection fédérale de la sécurité nucléaire (06.081).
- pris acte de différents rapports : plusieurs rapports relatifs aux changements climatiques, le rapport sur le développement territorial 2005, le plan sectoriel « Dépôts en couches géologiques profondes » ainsi que le rapport de gestion concernant Lothar.
- entendu des experts sur certains thèmes, tel que l'état du développement territorial, l'élimination des déchets radioactifs en Suisse, la panne de courant sur l'ensemble du réseau des CFF et l'incident survenu dans la centrale nucléaire de Forsmark (Suède).

3 Composition de la commission et des sous-commissions

31 Présidence

- Président (e) :
Session d'hiver 2003 - session d'hiver 2005 : Ruedi Lustenberger (C/LU)
Session d'hiver 2005 - session d'hiver 2007 : Barbara Marty Kälin (S/ZH)
- Vice-président(e) :
Session d'hiver 2003 - session d'hiver 2005 : Barbara Marty Kälin (S/ZH)
Session d'hiver 2005 - session d'hiver 2007 : Toni Brunner (V/SG)

32 Membres de la commission

- Composition de la commission à partir de la session d'hiver 2003 : Aeschbacher, Bader Elvira, Bäumle, Bigger, Brunner Toni, Cathomas, Chevrier, Christen, Hegetschweiler, Keller, Kunz, Lustenberger, Maillard, Marty Kälin Barbara, Menétrey-Savary, Messmer, Nordmann, Rechsteiner-Basel, Reymond, Schenk Silvia, Speck, Stahl, Steiner, Stump, Theiler, Wyss
- Démissions et nouveaux membres depuis la session d'hiver 2003 :
Nordmann remplace Maillard depuis la session d'hiver 2004
Bruderer remplace Schenk Silvia depuis la session d'été 2005
Rutschmann remplace Speck depuis la session d'été 2005
Zemp remplace Bader Elvira depuis la session d'automne 2006
Schweizer remplace Christen depuis la session d'hiver 2006

33 Sous-commissions

La commission a institué les sous-commissions suivantes :

- 98.451 n Sites pollués
Membres : *Rechsteiner-Basel*, Bader Elvira, Bigger, Hegetschweiler, Keller
- 02.418 n Nuisances sonores dues au trafic aérien
Membres : *Keller*, Bader Elvira (puis Cathomas), Hegetschweiler, Marty Kälin, Stump
- 02.453 n Aménagement du territoire
Membres : *Marty Kälin*, Bigger, Brunner Toni, Chevrier, Christen
- 02.473 / 03.439 n Loi sur le CO₂.
Membres : *Lustenberger*, Hegetschweiler, Keller, Rechsteiner-Basel, Reymond
- 03.409 / 03.462 n Marché de l'électricité / Energies renouvelables
Membres : *Hegetschweiler*, Cathomas, Keller, Maillard (puis Nordmann), Rechsteiner-Basel, Speck, Theiler

4 Nombre de séances nécessaires

41 Commission

Ces travaux ont exigé au total 46 séances (non compris les 17 séances organisées en période de session), équivalent à 66 jours de séances ou 343 heures (plus de 5 heures par jour de séance en moyenne).

42 Sous-commissions

Ces travaux ont exigé au total 48 séances, équivalent à 130 heures (près de 3 heures par jour de séance en moyenne).

5 Remarques sur les travaux de la commission

51 Examen des objets émanant du Conseil fédéral

La CEATE-N s'est penchée sur de nombreux objets aussi vastes que complexes. Citons notamment l'élaboration de la loi sur l'approvisionnement en électricité (04.083) : les deux CEATE ont élaboré un projet d'ouverture du marché de l'électricité susceptible de recueillir une majorité de voix. De plus, dans le cadre du débat sur les changements climatiques, les deux CEATE ont joué un rôle décisif en ce qui concerne la mise en œuvre de la loi sur le CO₂ (05.057). La commission s'est penchée en détail sur la proposition du Conseil fédéral d'abroger la Lex Koller (07.052) et sur les mesures d'accompagnement dans le droit de l'aménagement du territoire (07.062). L'initiative populaire « Sauver la forêt suisse » (07.033) a elle aussi fait partie des travaux intensifs de la commission. Enfin, la CEATE-N a joué un rôle prépondérant dans le cadre de la loi sur l'imposition des huiles minérales (06.035), de la loi sur la géoinformation (06.077) et de la loi sur l'inspection fédérale de la sécurité nucléaire (06.081) en modifiant les projets initiaux du Conseil fédéral.

52 Examens préalables d'initiatives parlementaires et d'initiatives des cantons

La CEATE-N a examiné de nombreuses initiatives parlementaires. Elle n'a pas donné suite aux trois quarts environ de ces initiatives, en partie parce que des révisions de lois pouvaient déjà répondre à leurs revendications (par exemple, la révision partielle de la loi sur la protection de la nature et du paysage (05.027) rendait superflues les initiatives concernant les parcs naturels (04.406, 04.407, 04.408, 04.411)).

53 Élaboration de projets de loi et d'arrêté (« 2^e phase » des initiatives parlementaires et des initiatives des cantons / initiatives de commission)

La CEATE-N a élaboré 9 projets de loi. Deux d'entre eux ont été soumis au Conseil national alors que deux autres avant-projets ont été mis en consultation. Cinq initiatives ont été formellement classées car la commission a pu les mettre en œuvre dans le cadre d'autres projets. Les projets soumis au Conseil national sont l'inscription, dans la loi sur la protection de l'environnement, de dispositions réglementant la prise en charge des frais d'investigation des sites pollués par des déchets (98.451) ainsi que les

indemnités pour moins-value accordées aux propriétaires d'immeubles concernés par les nuisances sonores dus aux avions (02.418). Les deux initiatives dont les avant-projets ont été mis en consultation prévoient une affectation partielle de la taxe sur le CO₂ à l'assainissement des bâtiments résidentiels et des immeubles de service (02.473 et 03.439). Trois initiatives classées (03.431, 03.441, 03.462) concernent des revendications qui ont pu être mises en œuvre dans le cadre de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (05.084).

54 Suivi régulier de l'évolution sociale et politique (art. 44, al. 1, let. c, LParl)

Sur ce plan, les deux CEATE ont été très actives. En particulier pendant la dernière année de cette législature, les deux commissions ont recueilli auprès de spécialistes des informations sur les changements climatiques et sur les défis de politique énergétique relatifs à ces changements (notamment : pénurie d'électricité, nouvelles centrales nucléaires). Elles ont également visité des centrales d'un nouveau genre, qui produisent de l'électricité à base de biogaz ou par la géothermie. Parallèlement, elles ont pris acte de différents rapports concernant l'environnement et le développement territorial en Suisse.

55 Coordination avec les autres commissions

La collaboration entre les deux CEATE et les autres commissions parlementaires peut être qualifiée de très bonne. Par exemple, les CEATE ont collaboré avec la CTT et la CER dans le cadre de la convention alpine (01.083), avec la CAJ en ce qui concerne le droit de recours des organisations (02.436) et la Lex Koller (07.052), avec la CSEC pour le programme de recherche sur la géothermie profonde (06.3835), avec la CdF et la CPE sur la question du crédit-cadre en faveur de l'environnement mondial (06.082) et avec la CPE et la CER pour les ordonnances concernant la loi sur l'imposition des huiles minérales (06.035).

6 Vue d'ensemble : principaux sujets qui seront traités au cours de la première moitié de la 48e législature (2007-2009) dans le domaine de compétences de la CEATE-N (selon état actuel des connaissances)

La commission accordera certainement une grande importance à la politique climatique et énergétique. Dans ce contexte, le Conseil fédéral examinera d'ici fin 2007 deux plans d'action qui devraient prévoir, entre autres, des modifications au niveau des lois et des ordonnances afin de promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. En outre, la loi sur le CO₂ sera soumise à une révision afin qu'elle soit adaptée à la « phase post-Kyoto ». De nouvelles dispositions sur les centrales à cycles combinés alimentées au gaz devront également y être intégrées. Le thème du nucléaire, et en particulier des procédures d'autorisation auxquelles sont soumises les centrales nucléaires, sera très certainement un sujet central : différentes interventions ont été déposées à ce sujet afin de simplifier ces procédures et, par la même occasion, d'accélérer la construction et le remplacement de ce type de centrales. Plusieurs interventions pendantes pourraient donner lieu à une « écologisation » de certains impôts, en particulier l'impôt sur les véhicules automobiles. La commission devra se pencher sur une vaste révision de la loi sur l'aménagement du territoire actuellement en préparation. Avec les deux initiatives populaires « Sauver la forêt suisse » et « Eaux vivantes » et les interventions parlementaires qui en découlent, l'exploitation économique et écologique de la forêt ainsi que les débits résiduels des cours d'eau

resteront au centre des préoccupations. Enfin, les travaux sur l'abrogation de la Lex Koller et sur ses mesures d'accompagnement se poursuivront en commission.